

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

### Bonne année scolaire 2019-2020 !



Le congé estival est maintenant derrière nous. Espérant que vous avez pu profiter pleinement des magnifiques journées ensoleillées, je vous souhaite que cette nouvelle année scolaire soit des plus belles et des plus enrichissantes. De mon côté, c'est avec enthousiasme que j'entreprends un deuxième mandat à la présidence du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais.

Je suis fière de représenter les membres du SEO et de travailler avec les membres du comité exécutif, les membres du conseil d'administration et les personnes déléguées des établissements, à améliorer nos conditions d'exercice, à protéger notre autonomie professionnelle et à faire reconnaître notre expertise.

Notre année syndicale sera particulièrement occupée.

Compte tenu de l'échéance de la convention collective nationale en mars 2020, son renouvellement occupera une place importante de l'agenda syndical. Cet automne sera notamment marqué par le dépôt de nos demandes syndicales et puis viendra ensuite le dépôt patronal. Nous aurons ensuite le menu complet et les membres du comité de négociation de la FAE entameront dès lors des discussions avec la partie patronale.

Après les promesses électorales, la CAQ aura enfin l'occasion de nous démontrer que l'éducation est réellement une priorité au sein du gouvernement et qu'elle souhaite améliorer le quotidien du personnel enseignant qui travaille à former et instruire les jeunes de notre société.

### La prochaine négociation doit être celle des profs !

En terminant, n'hésitez pas à communiquer avec la personne déléguée de votre établissement ou avec votre syndicat. Nous sommes là pour vous et c'est toujours avec plaisir que le comité exécutif aide et accompagne les membres du SEO.

**Suzanne Tremblay**  
Présidente



## C'est parti pour les concours du mouvement héros !

Chaque année, la FAE organise les concours héros et La grande rédaction.

Cette année, héros invite les élèves à réfléchir sur l'importance de la diversité dans la société



La grande rédaction se penche sur la place qu'occupent l'information et l'opinion dans l'espace public !



Plusieurs écoles et classes ont participé au concours l'an passé. Des prix allant de 150 \$ à 300 \$ peuvent être gagnés. De plus, les écoles ou les classes qui participent pour la première fois au concours obtiennent la certification HÉROS.

Le SEO remet à tous les participants un certificat ainsi qu'une bannière commémorative.

### FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS 2019

#### CERTIFICATION HÉROS

Classe écocitoyenne en maternelle	Classe	Stéphanie Caron	La Source
Friperie scolaire	Classe	Jézabel Auger	Providence
Brigade verte	École	Caroline Lalonde	Saint-Michel
Mise en place de la cueillette de compost et formation à tous les élèves de l'école pour bien trier les matières résiduelles	École	Manon Lavoie	L'Orée-des-Bois
Deuxième vie	École	Isabelle Forget	Du Marais
Je composte à l'école	École	Hélène Lefrançois	Du Nouveau-Monde



**FRIPERIE SCOLAIRE  
ÉCOLE PROVIDENCE**  
Classe certifiée



## FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS 2019



**BRIGADE VERTE  
ÉCOLE SAINT-MICHEL**  
École certifiée

### LAURÉATS DU CONCOURS HÉROS 2018-2019

Les chouettes collations	Classe	Stéphanie Caron	La Source
L'écolo théâtre	Classe	Marie-Eve Perron	De Touraine
Zéro déchet, on le fait !	Classe	Maggy Caron	Des Trois-Saisons
J.-M. Robert toujours plus vert	École	Émilie Sabourin	Providence / J.-M. Robert



**L'ÉCOLO THÉÂTRE  
ÉCOLE DE TOURAINÉ**  
Classe gagnante

**FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS 2019**



**L'ÉCOLE THÉÂTRE  
ÉCOLE DE TOURAINÉ**  
Classe gagnante



**J.-M. ROBERT TOUJOURS PLUS VERT  
ÉCOLE PROVIDENCE/J.-M. ROBERT**  
École gagnante



## SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5  
 Téléphone : 819 776-5506, 1 800 567-1282 Télécopieur : 819 776-2809, 1 888 776-2809  
 Site internet : www.s-e-o.ca Courriel : info@s-e-o.ca

### POUR AFFICHAGE

## INVITATION À TOUTES ET TOUS

*Afin de souligner le début de la semaine pour l'école publique (SPEP) et la Journée mondiale des enseignantes et enseignants 2019, pourquoi ne pas nous réunir et prendre un verre ? Malgré ses difficultés bien connues, notre système public mérite bien qu'on le célèbre au moins une fois par année et qu'on souligne le dévouement du personnel enseignant ! Vous êtes donc chaleureusement invités à vous joindre à nous. Trinquons tous ensemble !*

**Date :** le jeudi, 3 octobre 2019  
**Heure :** à compter de 16 heures  
**Lieu :** au RESTO-BAR « LA DRAVE »  
 195, rue Bellehumeur, Gatineau



P.-S. : Deux consommations gratuites par personne (membre du SEO) et nachos servis pendant la soirée

*Nous serons ravis de vous voir en grand nombre  
pour célébrer notre belle profession !*

## NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION 2019-2020

Il est important de se rappeler qu'il est toujours possible de modifier les normes et modalités d'évaluation, notamment pour tenir compte des modalités décrites dans l'instruction annuelle 2019-2020 (voir notre site internet sous l'onglet **Normes et modalités d'évaluation**) et pour y faire inscrire des dates d'entrée de notes dans le GPI qui soient respectueuses de la réalité enseignante.

Il suffit de soumettre une proposition de modification des normes et modalités d'évaluation à la direction, pour approbation, selon le processus de consultation choisi par le personnel enseignant.

Si la direction accepte votre proposition, celle-ci s'applique. Si elle la refuse, demandez-lui de vous transmettre les motifs de son refus par écrit. Vous aurez alors 30 jours pour formuler une nouvelle proposition.

Nous vous invitons à utiliser les formulaires à cet effet qui sont également disponibles sur notre site internet sous l'onglet **Normes et modalités d'évaluation** de la page d'accueil.

**Robert Guérin, vice-président**

## VOLET PÉDAGOGIQUE

### SAVIEZ-VOUS QUE :

- Les contenus d'apprentissage en éducation à la sexualité ne sont PAS OBLIGATOIRES au préscolaire;
- Le nombre d'heures suggéré par le ministère pour la mise en place des contenus d'apprentissage en éducation à la sexualité pour le primaire et le secondaire est de 5 à 15 heures par niveau;
- Dans la situation où un enseignant ne serait pas à l'aise avec les contenus en éducation à la sexualité, celui-ci peut faire une demande afin d'en être exempté. En effet, la répartition des tâches se fait selon l'expertise et l'intérêt du personnel enseignant et du personnel des services éducatifs (psychologue, psychoéducateur, animatrice ou animateur de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire, éducateur spécialisé, intervenant social);

### Source

<http://www.education.gouv.qc.ca/etablissements-scolaires-publics-et-privés/dossiers/education-a-la-sexualite/planification-et-responsabilites/>

- Le nombre d'heures suggéré par le ministère pour la mise en place des apprentissages liés à des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) pour le 3<sup>e</sup> cycle du primaire et le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire est de 5 à 15 heures par niveau.

**Robert Guérin**  
**Vice-président**



## ÉCHANGES D'ENSEIGNANTS POSTE-À-POSTE AVEC LA FRANCE

### LANCEMENT DU PROGRAMME D'ÉCHANGES POSTE-À-POSTE D'UNE DURÉE D'UN (1) AN DESTINÉ AUX ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE DÉSIRANT VIVRE UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EN FRANCE !

Bourse de 2 000 \$ du MEES

- Échange poste-à-poste avec un(e) partenaire au profil professionnel et personnel similaire
- Gardez vos avantages et votre salaire
- 1 année scolaire
- Bourse de 2 000 \$ du MEES
- Échange de logement et de véhicule possible

#### SESSIONS D'INFORMATION :

2 octobre 2019 – À nos bureaux – 17 h à 18 h  
3 octobre 2019 – En ligne - 16 h à 17 h  
27 novembre 2019 – À nos bureaux – 17 h à 18 h  
28 novembre 2019 – En ligne – 16 h à 17 h

Inscrivez-vous sur notre site internet.

**Date limite d'inscription pour partir en 2020-2021 : 31 janvier 2020**

Pour obtenir plus d'informations sur le programme et vous inscrire, consultez le site web d'Échanges azimut ou contactez notre équipe par courriel.

Renaud Brissonneau  
Agent aux échanges internationaux  
3005, 4<sup>e</sup> Avenue, bureau 300  
Québec (Québec) G1J 3G6  
T : +1 418 651-4667 #144  
Canada : 1 877 651-4667

rbrissonneau@education-internationale.com  
echanges-azimut.com  
education-internationale.com



Imprimé sur du **Rolland Enviro Print**, contenant 100%  
de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie biogaz  
et certifié FSC®, ÉcoLogo et Procédé sans chlore.

## SAVIEZ-VOUS QUE LA DIRECTION NE PEUT PAS...

### **LA DIRECTION PEUT-ELLE M'OBLIGER À ÊTRE UN AGENT MULTIPLICATEUR ? NON ! PAS DU TOUT !**

La direction désigne un enseignant dans le cycle pour suivre une formation et exige de l'enseignant d'agir comme agent multiplicateur soit de transmettre l'information aux autres enseignants et ainsi les inciter à adopter une méthode pédagogique...

Nous ne sommes pas des conseillers pédagogiques et nous n'avons aucune obligation de transmettre le contenu des formations.

### **LA DIRECTION PEUT-ELLE M'OBLIGER À SUIVRE UNE FORMATION ?**

La direction peut vous assigner à une formation mais elle ne peut pas vous obliger à appliquer les méthodes pédagogiques qui ne vous conviennent pas.

Rappelons, encore une fois, le droit à l'autonomie professionnelle et ce, dans le cadre du projet éducatif de l'école.

### **CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT / LA CSPO SE RÉVEILLE...**

À la CSPO, après avoir discuté du problème de NON RECONNAISSANCE de temps (irritant depuis des années) lors de la réunion des commissaires du 28 août 2019, il semble qu'on vient de se réveiller !

En effet, le Syndicat a mené à plusieurs reprises des actions pour informer les enseignants qu'ils n'avaient aucune obligation de siéger au CÉ lorsqu'ils n'avaient pas de temps reconnu dans la tâche...

ENFIN ! Le conseil des commissaires a reconnu la participation du personnel syndiqué, membre des conseils d'établissements, en compensant le temps réel passé en réunion (référence : p. 6 sur 9, séance ordinaire, Lendemain du Conseil des commissaires – 28 août 2019).

Dans une précédente parution du SYN CHRONIQUE, j'écrivais sous le titre CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT VS BÉNÉVOLAT : « Le Syndicat vous recommande fortement de vous faire respecter et cela passe par la reconnaissance de temps dans la tâche. Quand les enseignants sauront se faire respecter de façon solidaire, les tâches pourront changer...et changeront ! »

### **L'IMPORTANCE DES RÉUNIONS SYNDICALES**

Profitons de l'occasion pour se rappeler qu'ensemble on peut faire une différence en étant solidaires pour faire changer les choses. Cela commence souvent par participer aux réunions syndicales et échanger entre nous pour enfin porter le même message !





## LA PÉRIODE DU DÎNER VOUS APPARTIENT

Saviez-vous que la direction ne peut pas vous imposer des activités sur l'heure du dîner ? Au primaire, la période de dîner est de 75 minutes et ce, même à l'International (des griefs ont été déposés et seront entendus prochainement) ! La direction ne peut pas vous imposer de travailler sur l'heure du dîner et choisir la compensation ! N'hésitez pas à appeler au Syndicat en cas de doute.

Il est possible pour les enseignants du primaire de travailler 25 minutes sur l'heure du dîner (période de repas de 50 minutes, après entente) et cela NE PEUT PAS ÊTRE IMPOSÉ par la direction ou les collègues !

Certaines directions ont de la difficulté à saisir la signification d'une entente ! Entente ne signifie pas qu'il faut plaire à la direction. Entente : action de s'entendre entre deux personnes. L'enseignant concerné (les amis de la direction ne devraient pas vous faire de la pression non plus) et la direction.

## ACTIVITÉS ÉTUDIANTES : OUI, APRÈS ENTENTE...

L'apport des enseignants à l'organisation et à la tenue des activités est important mais cela ne veut pas dire que les enseignants doivent travailler bénévolement et accepter une compensation qui n'en est pas une !

- 1° La direction doit faire une entente avec l'enseignant visé pour compenser le temps supplémentaire (voir article 8-2.02 D);
- 2° Accepter une compensation lors d'une journée pédagogique n'est pas une réelle compensation puisque les enseignants feront le travail à la maison et réclament auprès des directions depuis longtemps leurs pleines journées pédagogiques pour planifier, corriger, s'organiser...
- 3° Les collègues du niveau ou du cycle ne peuvent décider à la place de l'enseignant visé.
- 4° L'enseignant peut refuser une compensation ridicule sans crainte de représailles.

Saviez-vous qu'il est prévu à la convention collective (voir article 14-3.03) qu'aucune représaille, menace ou contrainte ne sont exercées contre un enseignant en raison de l'exercice d'un droit que lui reconnaît la convention ou la Loi.

Exercer les droits d'une direction ne donne pas tous les droits et certainement pas celui d'imposer sa volonté lorsqu'il est temps de faire des ententes !

**Marie-Chantal Duchaussoy**  
**Vice-présidente en relations de travail**

**CONSULTATION EN LIGNE**


Vous éprouvez un sentiment de lourdeur au travail ? Vous vous sentez sous pression ?  
On vous empêche de pratiquer votre profession comme vous le désirez ?

**Cette consultation s'adresse à vous !**

La santé mentale des enseignantes et enseignants est au cœur de nos priorités. C'est pourquoi la FAE s'est associée à une équipe chevronnée de chercheurs en santé mentale : afin de vous entendre et de trouver des manières d'agir sur les contraintes organisationnelles de la profession enseignante qui nous rendent malades.

Ce projet de recherche, mené en collaboration avec le chercheur Simon Viviers, de l'Université Laval, et la chercheuse Isabelle Ruelland, de l'Université de Montréal, commencera par une vaste **consultation en ligne qui se tient du 30 septembre au 25 octobre 2019.**

Plusieurs questions sont à développement, afin que vous puissiez décrire une ou des situations inacceptables de votre environnement de travail. C'est aussi l'occasion de partager des pistes de solutions à mettre en place, afin d'augmenter votre mieux-être au travail.

Comment réussissez-vous, collectivement, à vous protéger ?

Comment corrigez-vous des situations déraisonnables, afin de vous garder en santé ?

**Partagez-nous votre histoire.**

Nous souhaitons vous entendre en grand nombre !

**Vérifiez votre pigeonier afin de récupérer le carton sur lequel se trouve toute l'information pour participer à cette importante consultation. Votre collaboration est précieuse.**

## RENTRÉE 2019 : CANICULE À L'HORIZON !

Au moment d'écrire ces lignes, la météo d'automne semblait vouloir bien s'installer en Outaouais. Pourtant, plusieurs points chauds semblent pointer leur bout du nez à l'horizon pour cette rentrée.

### Opération Dépassement

Encore cette année, nous allons surveiller de près la situation au niveau des 3 commissions scolaires, mais plus particulièrement à la CSPO. Depuis plusieurs années, la CSPO fait fi des maximums et de la moyenne d'élèves en classe dans leur organisation scolaire. Sans retenue, la CSPO applique une règle inventée de toute pièce, le fameux + 1. Cette gestion gangrenée de l'organisation scolaire de la CSPO semble maintenant généralisée alors que les ratios ne sont pas respectés au secondaire non plus. Nous avons plusieurs griefs déposés en ce sens qui seront entendus cette année. Nous continuons également nos actions politiques en parallèle afin de faire bouger la CSPO. L'an passé nous avons conclu des ententes satisfaisantes afin de compenser les enseignantes et enseignants touchés par le dépassement des ratios au secondaire de la CSD et par le non-respect de la moyenne au primaire de la CSCV. De son côté, la CSPO continue d'imposer sa règle du +1, faisant ainsi subir aux enseignantes et enseignants les contrecoups des mauvais choix de l'administration et de leur mauvaise gestion. Des offres ont été proposées à la CSPO afin de compenser les enseignantes et les enseignants et faire cesser cette pratique. Malheureusement, la CSPO fait la sourde oreille sachant pertinemment que les enseignantes et les enseignants ne laisseront jamais tomber les élèves au risque d'en perdre leur santé physique et mentale.

### Ma cour est pleine, pas de surveillance

Outre celle relative aux maternelles 4 ans, une autre décision controversée prise en février dernier est celle d'implanter deux périodes de détente d'un minimum de 20 minutes. Au moins, les commissions scolaires ont sauté sur le flou entourant l'implantation de cette décision hâtive du ministre afin d'inclure les temps de déplacement dans le 20 minutes ou d'implanter la deuxième récréation à la fin de la journée.

Cette décision a eu un impact majeur au niveau des horaires des écoles et du transport de la CSCV créant ainsi un impact sur le temps de présence à l'école du personnel enseignant en modifiant les heures d'entrée et de sortie des élèves. Plusieurs enseignantes et enseignants ont rencontré les hauts dirigeants de la CSCV afin de soumettre des idées pour minimiser l'impact de ces changements. La CSCV a apporté des modifications dont l'implication du service de garde dans la surveillance de la récréation supplémentaire. Cependant la rentrée scolaire a été malgré tout difficile pour certains milieux notamment au préscolaire et au primaire.

Au niveau de la CSPO, certaines écoles ont dû modifier leur horaire afin de répondre aux exigences du ministre. Nous allons suivre ce dossier de près, car nous avons eu vent que les dirigeants des écoles de la CSPO couperont dans le temps d'encadrement et de récupération afin de donner plus de temps de surveillance aux enseignantes et enseignants. Ce qui résultera en une diminution marquée du service à l'élève. Contrairement aux deux autres commissions scolaires qui ont été à l'écoute des enseignantes et enseignants afin de minimiser l'impact de cette décision du ministre sur les services à l'élève ! Encore une fois, la CSPO choisit la solution facile et demande aux profs d'en faire toujours plus avec moins.

À l'évidence, le ministre de l'Éducation n'a pas pris le temps de faire ses devoirs et de consulter les enseignantes et enseignants. Faire bouger les enfants n'est pas si simple dans le contexte scolaire.

C'est sous les slogans suivants que débute notre année scolaire



### Une crise sans précédent

« Élévation du niveau des mers, vagues de chaleur, canicules, sécheresses, inondations, blanchissement des coraux, fonte des calottes polaires, dégel du pergélisol... la crise climatique est bel et bien à notre porte. »

C'est sous cette introduction que le collectif « La planète s'invite au travail » organisait le 27 septembre dernier un rassemblement historique. Le SEO s'est joint aux milliers de marcheurs se rejoignant sur la colline parlementaire afin de demander au gouvernement d'agir dès maintenant. Plusieurs écoles, centres et établissements se sont joints au mouvement en organisant des événements ou des activités pédagogiques avec leurs élèves afin de souligner ce moment historique.

Bonne année scolaire !

**Patrick Bydal, 2<sup>e</sup> vice-président**

## INSTRUCTION MINISTÉRIELLE 2019-2020 FGJ

L'instruction ministérielle 2019-2020 comporte peu de changements par rapport à celle de l'an dernier. Le ministère prolonge l'application progressive du bulletin unique sans apporter de modifications majeures et ce, malgré les revendications de la FAE.

### **Voici un bref résumé des ajouts à l'instruction ministérielle FGJ 2019-2020 :**

- ajout des contenus obligatoires en éducation à la sexualité pour chaque année du primaire et du secondaire - p. 2;
- ajout sur les contenus de la démarche éducative favorisant l'intégration sociale (DÉFIS) p. 3-4;
- ajout sur les contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) pour le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire - p. 2;
- ajout de l'utilisation volontaire du Programme éducatif CAPS pour les élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère - p. 3;
- informations sur les épreuves obligatoires - p. 10;
- la mise en oeuvre d'une activité obligatoire de formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR) pour les élèves de 3<sup>e</sup> secondaire - p. 2;
- ajout de précisions sur l'admission aux épreuves uniques et aux épreuves de reprise - p. 16;
- ajout de la liste des matières à option pour lesquelles le ministre a établi un programme d'études - p. 13-14-15;
- ajout de précisions sur l'admission d'un élève au-delà de l'âge maximal - p. 12.

Le ministère refuse toujours d'inclure, à la disposition 3.1 au primaire, les sciences et l'univers social comme matières visées par l'exemption de produire un résultat à la première ou deuxième étape du bulletin.

Les exemptions touchent encore les autres compétences (anciennes compétences transversales). Le personnel enseignant n'a donc qu'une seule compétence à évaluer, et ce, une fois durant l'année à l'étape jugée la plus appropriée - p. 6.

Les exemptions touchent également les cours de 100 heures et moins par année. Les cours du premier cycle du secondaire comme univers social (histoire et géographie) correspondent à deux cours de 75 heures/année. Il en va de même pour le cours d'anglais qui est de 100 heures pour chacune des années du premier cycle - p. 5-6.

En conclusion, l'application progressive liée à la mise en place du bulletin unique a été reconduite pour une autre année. Comme l'an dernier, la FAE profitera de ce délai pour faire pression sur le ministère pour que les fonctionnaires s'assoient avec elle afin d'avoir une réflexion plus poussée et globale sur le bulletin unique.

Gardons en mémoire que la fédération a toujours des revendications auprès du ministère :

- clarifier le dossier de l'évaluation des apprentissages et de l'inscription des résultats dans le bulletin afin de le rendre conforme à nos positions décrites dans la plateforme pédagogique de la FAE;
- augmenter le nombre de matières visées pour les exemptions à la disposition 3.1, tant au primaire qu'au secondaire;
- obtenir que la section 3 du bulletin permettant d'inscrire des commentaires sur les autres compétences devienne non obligatoire;



- modifier le document « Progression des apprentissages » pour y retrouver un vocabulaire et des références directes à la transmission et à l'évaluation systématique des connaissances (ex. : à la fin de la première année, l'élève doit savoir ou doit connaître);
- annualiser les programmes;
- amener le ministère à établir un socle commun à tous les élèves permettant d'effectuer une évaluation des apprentissages capable de traduire, pour l'ensemble du territoire québécois, l'état réel du bagage des connaissances (savoir) acquises complété par l'état du développement des savoir-faire des élèves pour chacune des années scolaires.

Nous vous invitons à consulter le site internet du SEO sous l'onglet « Instruction ministérielle 2019-2020 » dans la colonne information. Vous y retrouverez une analyse détaillée. Bonne lecture !

**Robert Guérin, vice-président**

## UNE TRÈS GRANDE DAME NOUS A QUITTÉS

Le mercredi 28 août dernier, nous avons appris avec une très grande tristesse, le décès de Mme Andréa Jolicoeur, ancienne présidente du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, à l'âge de 69 ans.

Andréa débuta sa carrière syndicale à titre de personne déléguée de son établissement à l'école secondaire de Masham dans les années 70.

Dès le début de son engagement et de son militantisme, tous remarquèrent son intelligence, sa rigueur et sa capacité de compréhension des enjeux en éducation.

Elle débuta son engagement au Conseil d'administration pendant l'année scolaire 1988-1989. Elle occupa par la suite le poste de présidente au début de l'année scolaire 1990-1991 et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1997-1998. C'est elle qui détient le record de longévité à la présidence du SEO. Elle effectua un retour au bureau suite à l'invalidité de sa grande complice des années précédentes, Mme Jacqueline Godbout durant l'année scolaire 1999-2000.

Durant toutes ces années, elle dirigea les destinées du SEO avec une main de fer dans un gant de velours. Sa capacité d'analyse et de compréhension fera d'elle une excellente vulgarisatrice lors des instances syndicales devant ses membres. D'ailleurs, qui ne se rappelle pas de sa célèbre prestation lors d'une assemblée générale à l'aréna Robert-Guertin, installée en plein milieu de la patinoire avec toute la fougue et l'élégance qu'on lui reconnaissait. On ne peut oublier cette dame qui a tellement donné pour tous les enseignants de l'Outaouais.

Elle fût plus qu'une présidente aux yeux de ses collègues de travail puisque son côté humain a fait en sorte que les liens d'amitié ne se sont jamais estompés depuis sa présidence.

Elle fût récipiendaire à l'époque d'un trophée remis par la CSQ à titre de meilleure organisatrice en lien avec la participation des enseignants de son syndicat lors d'une manifestation à Québec. Sa crédibilité était reconnue de tous. Elle a également reçu le prix Jacqueline-Godbout pour son engagement syndical au sein du SEO en 2008.

Même après toutes ces années, tu venais nous rencontrer régulièrement au bureau afin de partager avec nous tes récits, tes voyages et tes aventures.

**Andréa, ce fût un privilège d'avoir pu te cotoyer pendant plusieurs années. Tu étais un mentor extraordinaire pour la relève syndicale. C'est, entre autres, grâce à toi et tes précieux conseils que j'ai cheminé dans le merveilleux monde du syndicalisme enseignant. Ta présence manquera à tous. Bon voyage !**

**Robert Guérin**



## NOUVELLES MODALITÉS - ÉPREUVES À SANCTION À LA FP

De nouvelles modalités concernant des mesures d'adaptation utilisées lors des évaluations des apprentissages en formation-professionnelle sont entrées en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier (info-sanction # 18-19-44).

En effet, il ne sera plus obligatoire de demander une autorisation à la direction de la sanction des études du ministère de l'Éducation pour l'octroi de certaines mesures d'adaptation utilisées lors des épreuves.

Les mesures pour lesquelles cela peut s'appliquer seront :

- prolongation de la durée prévue de l'épreuve jusqu'à un maximum équivalent au tiers du temps normalement alloué;
- passation de l'épreuve dans un endroit adapté à la problématique de l'élève, tout en s'assurant que l'épreuve se déroule sous surveillance;
- utilisation d'un appareil permettant uniquement l'écoute de la musique. Celui-ci ne doit pas donner accès à internet ni à aucune autre source d'information ou de communication avec autrui;
- utilisation d'un ordinateur en respectant les trois conditions suivantes : accès à internet uniquement lors des épreuves pour lesquelles cet usage est prévu, possibilité d'utiliser un logiciel de correction seulement pour les épreuves qui le prévoient et absence de communication entre les postes d'un réseau;
- utilisation d'un outil d'aide à la lecture et à l'écriture. Toute fonction de reconnaissance vocale doit être désactivée pendant la durée totale de l'épreuve lorsque la compétence à écrire est évaluée. Les logiciels de traduction ne peuvent être utilisés, à moins que les règles de l'épreuve ne le permettent;
- utilisation de divers appareils permettant d'écrire afin de pallier un handicap;
- utilisation d'un magnétophone permettant à l'élève de donner ses réponses lorsque la compétence à lire ou à écrire n'est pas requise pour accomplir la tâche;
- utilisation d'une calculatrice simple et non scientifique.

Cependant, l'utilisation de toute autre mesure d'adaptation pour l'évaluation des apprentissages doit encore faire l'objet d'une demande au ministère.

Dans tous les cas, le guide de gestion pour la sanction des études et épreuves ministérielles prévoit que les mesures d'adaptation mises en place au moment de l'évaluation doivent être utilisées régulièrement par l'élève en cours d'apprentissage et leur pertinence doit être validée. Elles doivent figurer dans le plan d'intervention de l'élève et solliciter la prise de décision de l'élève.

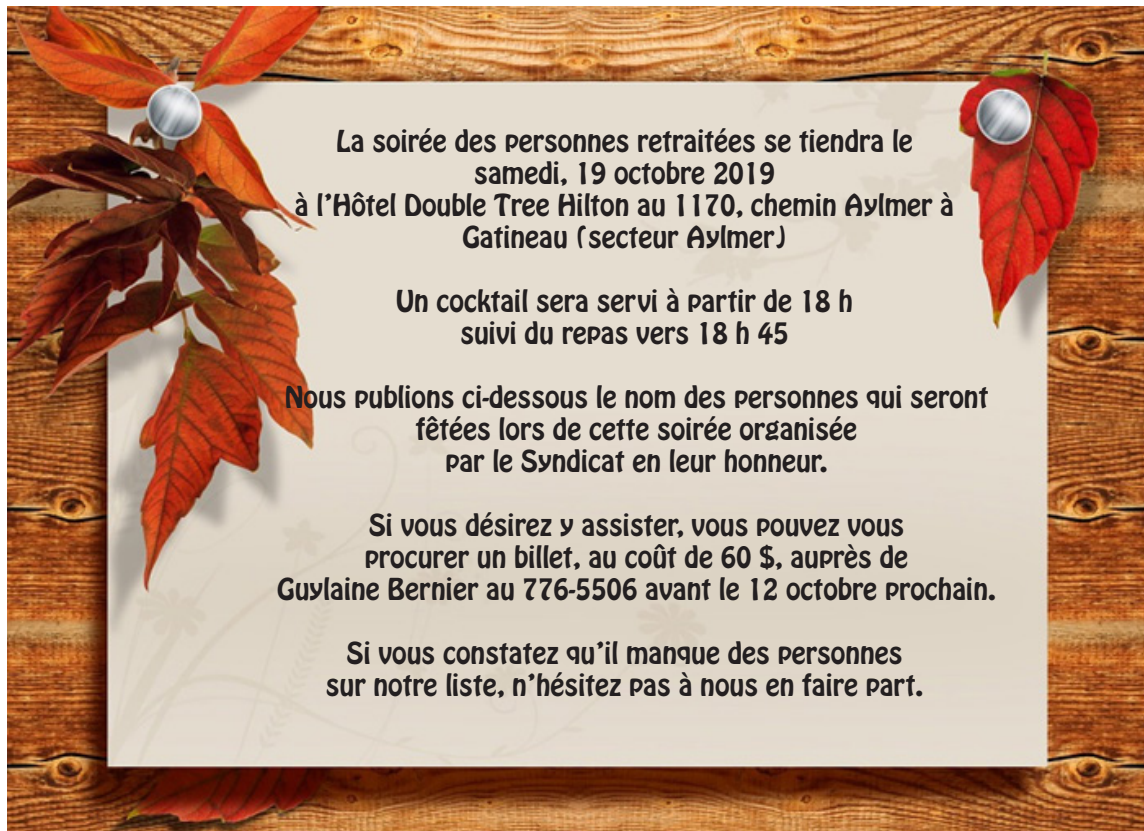
Le ministère rappelle par ailleurs l'importance des impératifs suivants dans le cadre de l'application des mesures d'adaptation :

- atténuer les obstacles liés à un trouble d'apprentissage ou à un handicap, pour permettre à l'élève de démontrer ses compétences;
- respecter l'épreuve telle qu'elle est conçue, en l'administrant dans son intégralité et en maintenant les questions ou les tâches à accomplir selon les exigences formulées;
- assurer la pratique autonome du métier en faisant en sorte que l'élève accomplisse l'ensemble de ses tâches seul.

**Robert Guérin, vice-président**



## SOIRÉE DES PERSONNES RETRAITÉES DE L'ENSEIGNEMENT



### CSPO

Denis Allain	Line Poulin
Manon Beaudoin	Myriam Pouliot
Jean-Claude Beaugard	Marie-Luce Rainville
Luc Boudreault	Charlise Gauthier
Josée Charland	Élaine Gibeault
Claude Coulombe	Johanne L'Écuyer
Aline Coutu	Monique Lanthier
Marie-Josée Couture	Vivianne Larivière
Denis Cyr	Claude Tessier
Daniel Dutrisac	Marcelle Thibault
Julie Gagné	Lucille Tremblay
Roch Gagnon	Jean Vachon
Lise Gagnon-Charron	
Anne-Françoise Larsimont	
Abdelouahed Mansouri	
Jacinthe Marleau	
Denise Martin	
Nicole Messier	
Diane Paul	
Yoland Paul	

### CSCU

Lise Allie  
Linda Avallero-Paradis  
Sophie Barrette  
Suzanne Bédard  
Suzanne Coulombe  
Danielle Delorme  
Alain Faubert  
Claude Genel  
Martine Le Marquand  
Charles Francis Martin  
Marye Tanguay

### CSD

Sylvie Allaire	Liette Leblanc
Guy Allard	Julie Leclair
Micheline Baril	Ginette Lepage
Sylvie Beaudoin	Lisa Ott
Claude Bettey	Guylaine Pelletier
Roch Charrette	Linda Pinet
Claire Chiasson	Chantal Prud'homme
Cécile Clément	Linda Raizenne
Luce Cormier	Lynne Rodier
Denis Desaulniers	Danielle Roger
Sylvie Deschamps	Sylvie Roy
Denis Desjardins	Guylaine Séguin
Malika Dif Sefrani	Martine Sicard
Gilles Doucet	Gisèle Sicard-Ericksen
Linda Fortin	Louise St-Cyr Plourde
Sylvie-Luce Gauthier	Marie-Josée St-Pierre
Benoit Gravel	Gilles Strasbourg
France Guillerm	Serge Tétreault
Claude-Anne Joanis	Linn Turgeon
Manon Lagacé	Denis Villeneuve

## PARLONS CSPO !

Encore bonne dernière, la commission scolaire reconnaîtra enfin du temps aux enseignantes et aux enseignants qui sont membres des conseils d'établissement.

Il va sans dire que le SEO réclame cela depuis de nombreuses années et plus particulièrement auprès de la direction générale. Le directeur général, M. Jean-Claude Bouchard, s'obstinait effectivement à maintenir sa position de ne pas reconnaître le travail professionnel de ses profs.

L'application du mot d'ordre de ce dernier n'a pas été suivie de façon systématique puisque certaines directions ont tenu à donner du temps de compensation à leurs profs. D'ailleurs, la proposition de reconnaissance du temps qui a été faite lors de la séance du conseil des commissaires du 28 août émanait des directions d'établissements. À cela, s'ajoutent les nombreuses représentations faites par le Syndicat en comité des relations du travail (CRT) pour faire comprendre aux dirigeants l'importance de cette demande et la nécessité d'avoir l'expertise du personnel enseignant au conseil d'établissement.

Eh oui, c'est à titre **professionnel** et non à titre **individuel** que siègent les enseignants comme le pense un certain commissaire qui s'est exprimé en ce sens à la réunion du 28 août ! Enfin, pour les autres dirigeants qui clamaient que la reconnaissance devait forcément passer par une négociation de la convention collective locale, vous avez trop longtemps raté une belle occasion de montrer aux profs de la CSPO l'importance de leur travail et de leur expertise au sein du CÉ.

En terminant, on peut facilement conclure à la lecture des différentes sorties médiatiques que rien ne va plus à la CSPO. Certains commissaires contestent ouvertement la gestion de la commission scolaire et mentionnent avoir perdu confiance en celle-ci. Pas besoin de vous dire que la confiance des enseignantes et des enseignants s'effrite aussi dans les établissements.

En fin de compte, ce sont le personnel de la CSPO et les élèves qui écopent de la mauvaise gestion et des mauvaises décisions de la commission scolaire.

La pénurie de main-d'œuvre, l'explosion démographique de certains secteurs, les dépassements, les difficultés de transport et les diminutions de budget touchent également la CSD et la CSCV. Pourtant, ces deux commissions arrivent à trouver des solutions où cela semble toujours impossible pour la CSPO.

C'est une question de priorité, de choix, de volonté politique et surtout de respect envers les membres de leur personnel et des élèves.

**Suzanne Tremblay**  
**Présidente**